

Oryx Pro

Insecticide systémique contre divers ravageurs en arboriculture, grandes cultures et cultures maraîchères

- **Action profondeur**
- **Agit rapidement et durablement**
- **Action systémique**

Matière active

20% acetamiprid

Formulation

Granulé soluble dans l'eau (SG)

Mode d'action

L'acétamipride agit par contact et ingestion. Il provoque des convulsions et la paralysie de l'insecte. Dans la plante, elle a une action systémique et translaminaire (transport par le courant de sève). Ainsi elle atteint les insectes se trouvant sur la face opposée de la feuille et des nouvelles pousses. L'acétamipride agit sur les œufs, les larves et les adultes.

Application

Fruits à pépins (pommiers, poiriers):

Contre différents genres de pucerons (puceron vert du pommier, puceron des galles rouges du pommier, puceron cendré du pommier). Dose d'application: jusqu'à fin juin, 0,015 % (0,24 kg/ha) pour un volume d'arbres de 10 000 m³/ha et un volume de bouillie de 1600 l/ha. Dès juillet 0,16 kg/ha (0,1 %) contre le puceron vert du pommier. Au maximum 2 traitements par saison; un seul est autorisé selon PI. Commencer les traitements tôt, dès que le seuil des nuisances est atteint. Délai d'attente: 3 semaines.

Contre l'anthonome du pommier dès l'éclatement des bourgeons 0,02 % (0,32 kg/ha). Au maximum 2 traitements par saison.

Fruits à pépins, pruniers, pruneaux

0,015 % (0,24 kg/ha) contre l'hoplocampe à la fin de la floraison (BBCH 69-71). Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10 000 m³ par ha. 2 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives. Délai d'attente : 3 semaines.

Fruits à noyaux

0,015 % (240 g/ ha) contre les pucerons du feuillage. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10 000 m³ par ha. 2 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives. Délai d'attente: 3 semaines.

Cerises

0,02 % (320 g/ha) contre la mouche de la cerise et pucerons. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10 000 m³ par ha. 2 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives. 2 traitements avec un intervalle de 10 jours. Premier traitement juste avant la véraison. Délai d'attente: 2 semaines.

Mûre, fromboise

0,25 kg/ha contre la cécidomies. Application jusqu'au stade fin développement des boutons floraux (BBCH 59) et/ou après la récolte. 2 traitements au maximum par culture.

Pommes de terre

100 g/ha contre doryphore. 1 traitement par parcelle et par année au maximum.
Pommes de terre de consommation et fourragère: 0,2 kg/ha contre les pucerons du feuillage. 1 traitement par parcelle et par année au maximum.

Colza

0,125–0,15 kg/ha contre les méligèthes. Application avant la floraison. 1 traitement par parcelle et par année au maximum.

Salades (Asteraceae):

0,15 kg/ha contre les pucerons du feuillage. 2 traitements au maximum par parcelle et par année

avec des produits du même groupe de matières actives. Délai d'attente: 2 semaines.

Pois écossés (pois de conserve))

0,1 kg/ha contre doryphore sur repousses de pommes de terre. 1 traitement par parcelle et par année au maximum. Délai d'attente: 2 semaines.

Poireau, oignon

0,5 kg/ha contre les thrips. 2 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives. Délai d'attente: poireau 2 semaines, oignon 1 semaine.

Concombres

0,025 % contre pucerons du feuillage en serre. Intervalle entre les traitements 7–14 jours. 2 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 3 jours.

0,05 % contre les mouches blanches. Intervalle entre les traitements 7–14 jours. 2 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 3 jours.

0,15 kg/ha contre les pucerons du feuillage en plein air. Intervalle entre les traitements 7–14 jours. 2 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Aubergine, poivron, tomate (en serre)

0,025 % contre les pucerons du feuillage; 0,05 % contre les mouches blanches. 2 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Melons

0,125 kg/ha contre les pucerons du feuillage. 2 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 2 semaines.

Tabac

0,25 kg/ha contre les pucerons du feuillage; 0,5 kg/ha contre les mouches blanches. Application avant la floraison à partir du début de l'attaque. 2 traitements au maximum par culture.

Trèfles pour la production de semences

0,25 kg/ha contre les pucerons du trèfle; 0,05 % contre les mouches blanches. 2 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives.

Artichaud

0,25 kg/ha contre pucerons du feuillage. 2 traitements au maximum par culture avec un intervalle de 10 jours. Délai d'attente: 1 semaine.

Salades-Asia (Brassicæ), laitue à tondre, fines herbes, pourpier

0,25 kg/ha contre pucerons du feuillage. 2 traitements au maximum par culture. Avant l'utilisation, vérifier sur

une petite surface que la plante résiste au traitement. Délai d'attente: 1 semaine.

Choux à feuilles, choux développement de l'inflorescence, choux pommés (plein air)

0,25 kg/ha contre le puceron cendré du chou. 2 traitements au maximum en intervalle de 10 à 14 jours par culture. Délai d'attente: 2 semaines

Colrave (plein air)

0,25 kg/ha contre les mouches blanches et le puceron cendré du chou. 2 traitements au maximum en intervalle de 10 à 14 jours par culture. Délai d'attente: 2 semaines.

Chou de Bruxelles (plein air)

0,25 kg/ha contre le puceron cendré du chou. 2 traitements au maximum en intervalle de 10 à 14 jours par culture. Délai d'attente: 3 semaines.

Céliéri-pommes

0,25 kg/ha contre pucerons du feuillage. 2 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 2 semaines.

Persil

0,25 kg/ha contre pucerons du feuillage. 2 traitements au maximum par culture et par année. Délai d'attente: 1 semaine

Chicorée, pain de sucre, types de radicchio/trévises et cicorino

0,25 kg/ha contre pucerons du feuillage. 2 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 2 semaine

Roquette

0,25 kg/ha contre pucerons du feuillage. Avant l'utilisation, vérifier sur une petite surface que la plante résiste au traitement. 2 traitements au maximum par culture et par année. Délai d'attente: 1 semaine.

Asperge

0,25 kg/ha contre le criocère à douze points de l'asperge et le criocère de l'asperge. Après la récolte. Maximum 2 traitements par parcelle et par année avec un intervalle de 21 jours.

Miscibilité

Oryx Pro est miscible selon le guide Syngenta.

A observer

- Trèfles pour la production de semences: SPe8
Dangereux pour les abeilles: Pulvérisation uniquement en dehors de la période de vol des abeilles (le soir) sur les plantes en fleur ou exsudant du miellat (p. ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies).
- Arboriculture, petits fruits: SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la

dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

- Plein air: brocoli, choux pommés, romanesco, concombre; poireau, oignon, tabac: SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
- La réutilisation de l'emballage est interdite.
- Stockage: conserver dans un endroit frais, mais à l'abri du gel et sec dans les emballages d'origine fermés. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Emballage

500g (12 x 500g)

Marque



® Registered trademark of a Syngenta Group Company

Premiers soins en cas d'incident

Conseils généraux: Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, Tox Info Suisse ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas de projection dans les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un spécialiste. Un examen médical immédiat est requis.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.

En cas de contact cutané: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés

avant de les remettre.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

Conseil pour le médecin: Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique.

Indications relatives aux dangers

GHS07 Attention dangereux.

GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu/ récipient dans une déchetterie appropriée.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

En cas d'urgence, intoxications:

Tox Info Suisse, tél. 145 ou 044 251 66 66,

Homologation

Insecticide: Granulés solubles dans l'eau (SG),

Teneur: 20 % acétamipride,

No de contr. féd.: W 6581-3

Syngenta Agro AG

Rudolf-Maag Str. 5

CH-8157 Dielsdorf

Tel. 0900 800 008

www.syngenta.ch

Version

03.06.2020